Recu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 23/05/2023

ID: 038-200030658-20230522-2023\_89-DE

## Communauté de Communes du Trieves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -Lalley - Layars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis 300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT Tél.: 04.76.34.11.22 - Fax: 04.76.34.13.37 - Courriel: accueil@cdctrieves.fr

2023/89 7

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 22 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice: 41

Date de Convocation : 16 mai 2023

Présents: Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs: Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Uta Ihle à Claude Didier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Fabienne Croze à Christian Roux.

Votants: 39 Pour:

## **OBJET: TARIFS LOCATION DE SALLES A DES USAGERS NON ASSOCIATIFS** - REGULARISATION USAGE ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Par délibération du 12 septembre 2022, le conseil communautaire a décidé de réserver la gratuité d'utilisation de salles dans les équipements sociaux (Maison des habitants « le Granjou » et Espace de vie sociale « Mixages ») aux associations.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à fixer les indemnités d'occupation pour les salles du Granjou pour les usagers non associatifs à 16,50 euros par demi-journée et 32,50 euros par journée. Pour l'année scolaire 2022-2023, cela concerne 3 structures privées pour une recette attendue de 715 euros.

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE les indemnités d'occupation pour les salles du Granjou pour les usagers non associatifs à 16.50€ par demi-journée et 32.50€ par journée,
- AUTORISE le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 22 mai 2023 Le President Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/12 et de sa publication le 23/15/2 \